



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	20
Votants	26
Quorum	14

Date de convocation : 11 mai 2026
Affichage de la convocation : 11 mai 2026
Délibération 2026-05-053
Secrétaire de séance : Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Anthony PARIS

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absente :

Mme Natacha VAIRELLES

Absents excusés :

M. Raphaël GELARD – mandataire – Mme Malika HADDOU
Mme Françoise POINSENOT – mandataire – M. Daniel GAC
Mme Stéphanie JONIAUX – mandataire – M. Francis PERRIN
Mme Valérie RUINET – mandataire – Mme Marlène GAURIER
M. Bruno MAYEUR – mandataire – M. Michel OUDIN
Mme Emilie FIN – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Convention de mise à disposition d'un terrain agricole pour le tir du feu d'artifice

Dans le cadre de l'organisation de la fête nationale du 14 juillet, organisée le 13 juillet 2026 sur la commune de Rosières-près-Troyes, la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un terrain agricole s'avère nécessaire afin de permettre le tir du feu d'artifice.

Les parcelles cadastrées AI 79 et AI 80, seraient mises à disposition par leur propriétaire, la SAFER Grand Est, au profit de la commune de Rosières-près-Troyes à titre gratuit, pour la seule journée du 13 juillet.

En signant la convention, la commune s'engage notamment à :

- N'utiliser le terrain que pour le feu d'artifice et les opérations associées,
- Accomplir les formalités administratives liées à l'évènement,
- Respecter les mesures de sécurité en vigueur liées aux spectacles de pyrotechnie,
- Assurer le nettoyage et la remise en état du site après utilisation,
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant l'évènement.

L'ensemble du Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER**, dans les conditions décrites, la convention de mise à disposition du terrain agricole cadastré AI 79 et AI 80, annexée au présent rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Résultat du vote :

Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 19 mai 2026,

Le Maire,
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.05.21 09:28:49 +0200
Ref:11035991-16639431-1-D
Signature numérique
Le Maire